RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

Du 15 avril 2020

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Du 15 avril 2020

SOMMAIRE

AUTRES SERVICES DE L'ETAT

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
2020/sans numero	15/04/2020	Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public des services de la publicité foncière et de l'enregistrement de Créteil	5



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU VAL DE MARNE 1 place du Général Pierre BILLOTTE 94040 CRÉTEIL CEDEX

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public des services de la publicité foncière et de l'enregistrement de Créteil

La directrice départementale des finances publiques du Val de Marne

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 septembre 2018 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques du Val de Marne :

Vu l'arrêté du 27 mars 2020 relatif à la fermeture exceptionnelle au public des services de la publicité foncière et de l'enregistrement de Créteil,

ARRÊTE:

Article 1er

La fermeture exceptionnelle au public des services de publicité foncière de Créteil (1,2,3 et 4) et du service départemental de l'enregistrement de Créteil est prolongée du 16 avril au 7 mai 2020 inclus.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Créteil, le 14 avril 2020

Par délégation du préfet, La directrice départementale des finances publiques du Val de Marne

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A:

Monsieur le Préfet du Val-de-Marne Direction des Ressources Humaines et des Moyens

21-29 avenue du général de Gaulle 94038 CRETEIL Cedex

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

Madame Mireille LARREDE

Secrétaire Générale de la Préfecture du Val-de-Marne

Impression : service reprographie de la Préfecture Publication Bi-Mensuelle